

**Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération**

Recommandations sur le Réseau bleu

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et RECOMMANDE :

Considérant que le Réseau bleu émane du Sommet de Montréal, une vaste démarche de démocratie participative destinée à arrimer les activités de la Ville avec les priorités des citoyennes et des citoyens;

Considérant que les objectifs du Réseau bleu définis lors du Sommet de Montréal, et que la vision et la mission du Réseau bleu définis dans le cadre du chantier du Sommet intitulé *La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel* ont fait consensus;

Considérant que le Réseau bleu est un lieu d'échanges et de coordination et est constitué d'une mosaïque de partenaires œuvrant dans plusieurs secteurs d'activités;

Considérant que la liste des partenaires du Réseau bleu est évolutive, et considérant la nécessité de promouvoir le partenariat du plus grand nombre possible d'intervenants susceptibles de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'agglomération par le biais du Réseau bleu;

Recommandation 1

D'adopter les objectifs, la mission et la vision d'avenir du Réseau bleu, tels qu'établis en concertation dans les suites du Sommet de Montréal par l'ensemble des partenaires du milieu.

Recommandation 2

De soutenir et de développer le partenariat entre tous les intervenants du Réseau bleu, et d'assurer que les priorités développées en concertation soient reconnues et encouragées à tous les niveaux de l'administration municipale.

Considérant que le Réseau bleu, le réseau des espaces verts de l'agglomération (dont le réseau des grands parcs) et les milieux naturels visés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constituent des ensembles étroitement reliés;

Considérant que divers plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal ont des recoupements avec le Réseau bleu;

Recommandation 3

D'assurer la complémentarité et l'intégration en un tout cohérent des orientations et des objectifs du Réseau bleu, du réseau des grands parcs et de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels; d'assurer au même titre la cohérence avec les autres plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal.

Considérant les impacts de la régulation des niveaux et des débits des eaux du fleuve Saint-Laurent sur les usages municipaux, sur les activités économiques et sur les usages sociorécréatifs du territoire de l'agglomération qui dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau qui nous entoure;

Considérant l'importance de la mobilisation pour arriver à définir une vision et des orientations communes sur la gestion et la protection du cours moyen du fleuve Saint-Laurent (entre Cornwall et Trois-Rivières) au sein du grand ensemble régional constitué des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Considérant le rôle essentiel du Réseau bleu dans la définition de cette vision et de ces orientations;

Recommandation 4

D'assurer un soutien à la concertation sur l'avenir du fleuve Saint-Laurent initiée par le maire de Montréal auprès de l'ensemble des autres maires des villes québécoises du moyen Saint-Laurent.

Considérant que le programme du Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal a permis de financer, de 2003 à 2007, près d'une vingtaine de projets en rive sur le territoire de l'agglomération;

Considérant que les projets d'aménagement en rive apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent à l'augmentation de la richesse foncière et génèrent d'importantes retombées économiques et touristiques;

Considérant la précarité du financement de certaines activités du Réseau bleu et le fait qu'un financement récurrent et prévisible est nécessaire au développement de son plein potentiel;

Recommandation 5

D'entreprendre les représentations nécessaires auprès des gouvernements supérieurs pour que soient développés des programmes financiers répondant aux priorités définies en concertation par les partenaires du Réseau bleu.

Recommandation 6

D'entreprendre la création d'un Fonds bleu municipal qui mettrait à contribution l'agglomération de Montréal afin de favoriser la mise en valeur des rives.

Considérant que les navettes fluviales, en offrant à la population une expérience de découverte de l'environnement fluvial à la fois exceptionnelle et accessible, constituent un élément tangible et symbolique du Réseau bleu;

Considérant que les navettes fluviales, qui accueillent piétons et cyclistes, présentent un potentiel pour le développement du transport actif;

Considérant que le Plan de transport de l'agglomération de Montréal vise à assurer une meilleure intégration des différents modes de transport et à valoriser le transport actif;

Recommandation 7

De rechercher par divers moyens de financement à assurer la pérennité des services de navettes fluviales et d'évaluer la possibilité de les intégrer au système de transport en commun.

Considérant que le Réseau bleu offre plusieurs types de patrimoines à mettre en valeur : naturel, bâti, historique, culturel, archéologique, géologique, etc.;

Recommandation 8

De développer, en collaboration avec les partenaires, un volet patrimonial du Réseau bleu afin de mettre en valeur des éléments et des sites d'intérêt qui caractérisent le territoire de l'agglomération.

Considérant le rôle de rassembleur que joue déjà la Société du Havre de Montréal auprès des principaux partenaires du havre, notamment les gouvernements du Canada et du Québec, pour que la réappropriation du fleuve et des espaces riverains se concrétise et produise les résultats attendus;

Considérant que la Vision 2025 et le Plan d'intervention de la Société du Havre de Montréal constituent un plan intégré de développement pour le territoire du havre de Montréal et qu'ils s'inscrivent dans plusieurs plans stratégiques déposés par la Ville de Montréal dans les secteurs du patrimoine, de la culture, du développement durable et du logement;

Recommandation 9

- **D'intégrer au plan d'action du Réseau bleu les recommandations du *Plan d'intervention* de la Société du Havre de Montréal, et tout particulièrement le projet de déplacement de l'autoroute Bonaventure, comme pistes d'action importantes pour développer le Réseau bleu;**
- **D'assurer que soit pris en considération l'ensemble des préoccupations du milieu quant aux impacts inhérents à ces objectifs et recommandations sur le milieu naturel et sur les usages des rives.**

Considérant l'importance d'entamer des actions concrètes et d'arrêter des calendriers précis pour assurer le développement du Réseau bleu;

Recommandation 10

De retenir le plan d'action proposé dans le document d'orientation *Le Réseau bleu : Montréal vers une culture de l'eau* comme outil de base pour soutenir la planification et la prise de décision par les parties intéressées.

Recommandation 11

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle assure le soutien logistique nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Recommandation 12

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle développe un mécanisme de suivi des progrès du Réseau bleu et rende publics, sur une base bisannuelle, un bilan des actions entreprises et un portrait des actions à venir.